

Avis public



CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-44

Avis est donné aux personnes intéressées que lors de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020, le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a adopté le premier projet de règlement CA29 0040-44 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de retirer le lot 5 609 491, délimité à l'ouest par la rue Rose, à l'est par la Rivière des Prairies, au sud par les terrains du Collège Beaubois et au nord par le parc des Anciens Combattants, de la zone communautaire P-8-458-2 et de l'intégrer à la zone communautaire P-8-458 pour agrandir le parc des Anciens Combattants.

Lors de cette séance, le conseil d'arrondissement a autorisé le remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée par avis public, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 en date du 7 mai 2020.

Ce premier projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Les documents relatifs à ce premier projet de règlement sont joints au présent avis public et disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement montreal.ca/pierrefonds-roxboro.

Toute personne qui désire transmettre des questions ou commentaires doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication par courriel ou par courrier en prenant le soin d'indiquer son prénom, son nom et son adresse civique aux coordonnées suivantes : greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca ou Division du greffe, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, 13665 boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds, Québec, H9A 2Z4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée le 22 août 2020 pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce septième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-44

RÈGLEMENT NUMÉRO CA 29 0040-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040 AUX FINS DE RETIRER LE LOT 5 609 491, DÉLIMITÉ À L'OUEST PAR LA RUE ROSE, À L'EST PAR LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, AU SUD PAR LES TERRAINS DU COLLÈGE BEAUBOIS ET AU NORD PAR LE PARC DES ANCIENS COMBATTANTS, DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE P-8-458-2 ET DE L'INTÉGRER À LA ZONE COMMUNAUTAIRE P-8-458 POUR AGRANDIR LE PARC DES ANCIENS COMBATTANTS

À une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tenue en salle du conseil sise au 13665, boulevard de Pierrefonds, dans ledit arrondissement, le 3 août 2020 à 19 h, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis est présent à la salle du conseil.

Les conseillers Catherine Clément-Talbot, Yves Gignac, Benoit Langevin et Louise Leroux assistent à la séance par conférence téléphonique, tous formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis.

Madame Anne Castonguay, directeur de l'arrondissement substitut, et le secrétaire d'arrondissement, M^c Suzanne Corbeil sont également présents à la salle du conseil.

Le directeur d'arrondissement, Monsieur Dominique Jacob, est absent.

VU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1),

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le règlement CA29 0040 est modifié comme suit :

Le plan de zonage de l'annexe C du règlement de zonage CA29 0040 est modifié de la façon suivante :

- a) En retirant le lot 5 609 491 de la zone communautaire P-8-458-2;
- b) En intégrant le lot 5 609 491 à la zone communautaire P-8-458 existante.

Le tout tel qu'illustré par le plan numéro « F 8/8 » du dossier numéro « 2020-02B » joint au règlement à titre d'annexe 1 comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT



Adoption du règlement
CA29 0040-44
Consultation publique écrite
Août 2020

Modification au règlement de zonage aux fins de
retirer le lot 5 609 491 de la zone communautaire
P-8-458-2 et de l'intégrer à la zone
communautaire P-8-458 pour agrandir le parc des
Anciens Combattants



Description

Le lot 5 609 491 a été acquis par la Ville. Il est présentement situé dans la zone communautaire P-8-458-2 qui permet les usages de type enseignement préscolaire, primaire et secondaire ainsi que de type culturelle, amphithéâtre et auditorium.

Le but du règlement est d'inclure le lot dans la zone communautaire P-8-458 dans laquelle les usages récréatifs publics (P1) de type parcs, terrains de jeux, piscines extérieures et plages sont autorisés et correspondent à l'usage prévu pour ce terrain.



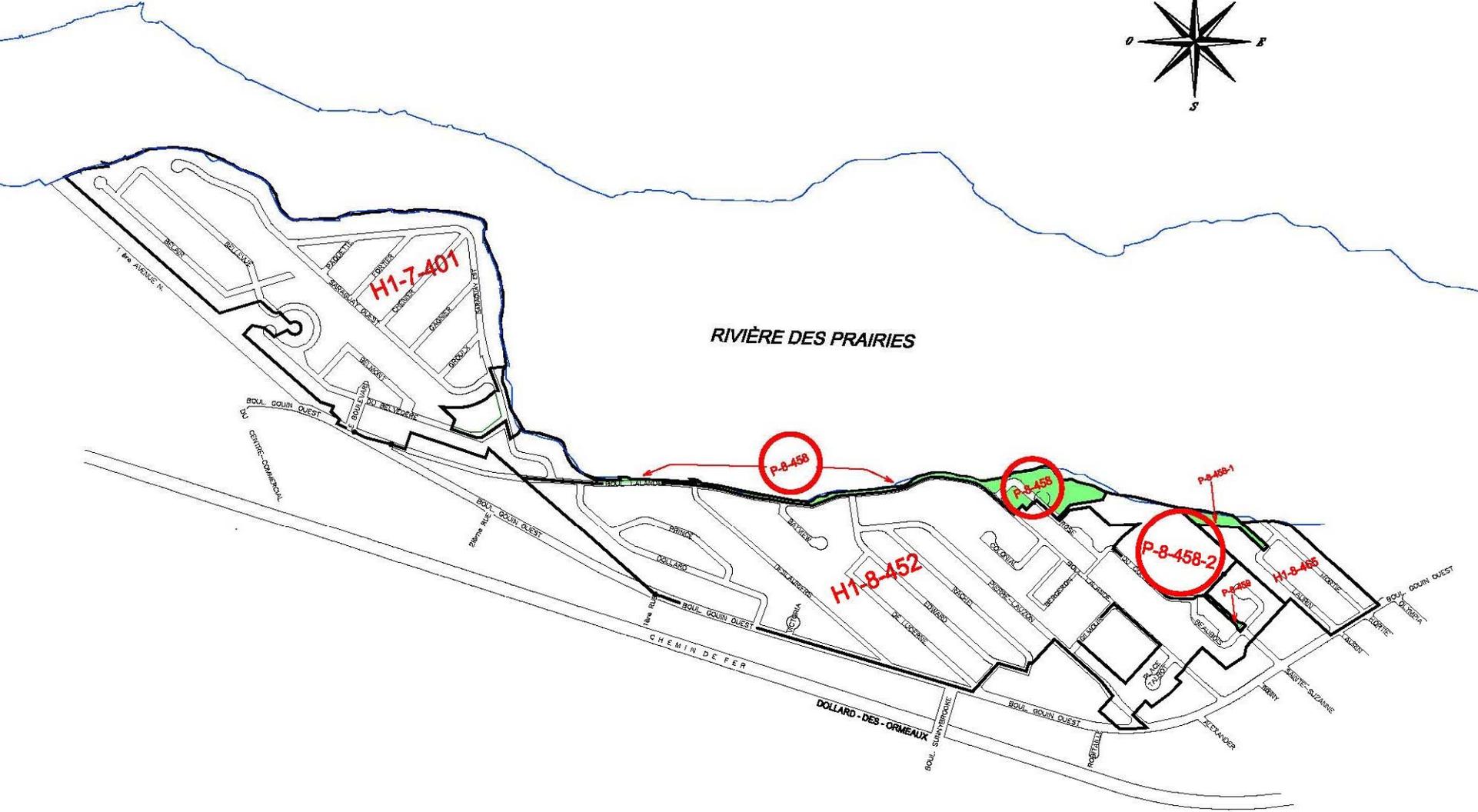
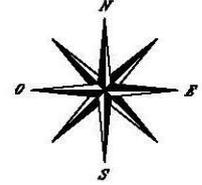
Le règlement CA29 0040 est modifié comme suit :

Le plan de zonage de l'annexe C du règlement de zonage CA29 0040 est modifié de la façon suivante :

- a) En retirant le lot 5 609 491 de la zone communautaire P-8-458-2;
- b) En intégrant le lot 5 609 491 à la zone communautaire P-8-458 existante.

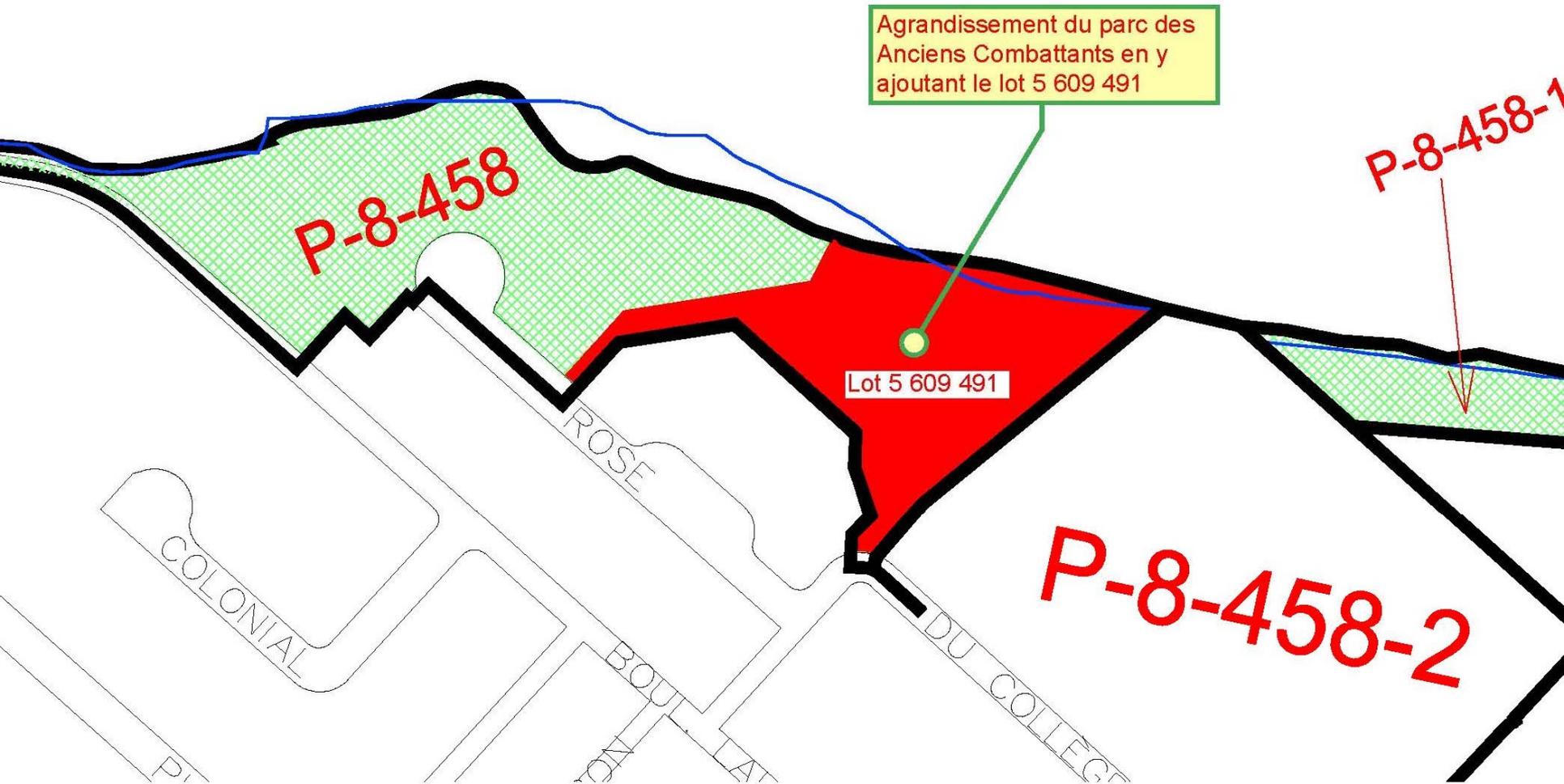
Le tout tel qu'illustré par le plan numéro « F 8/8 » du dossier numéro «2020-02B » joint au règlement à titre d'annexe 1 comme s'il était ici au long reproduit.

Zonage existant



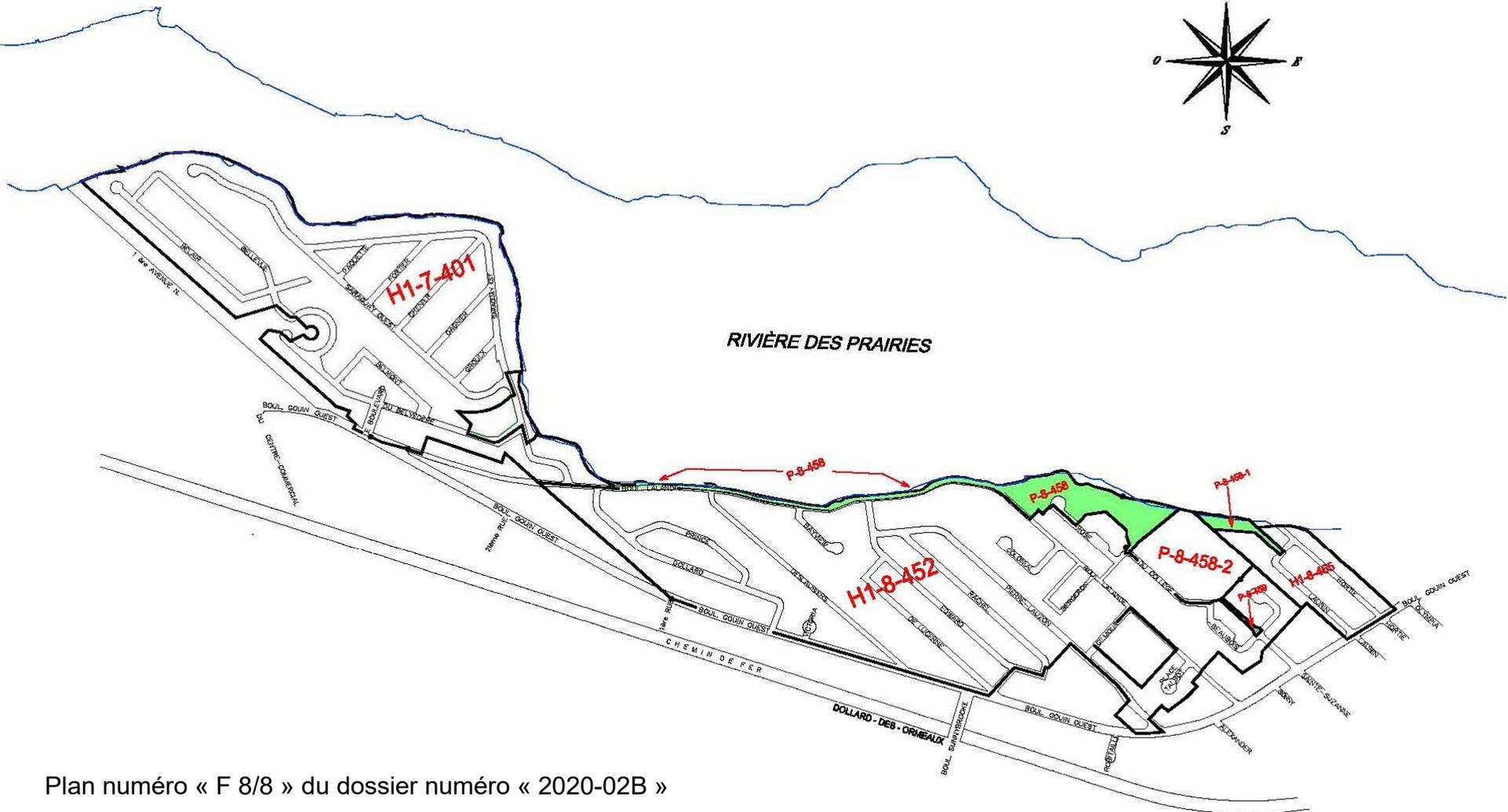
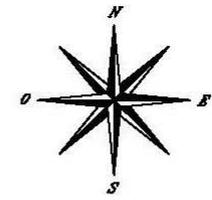


Lot à inclure à la zone P-8-458





Zonage proposé



Plan numéro « F 8/8 » du dossier numéro « 2020-02B »



Questions ou commentaires

Toute personne qui désire transmettre des questions ou commentaires doit le faire par écrit **au plus tard le 22 août 2020 à minuit** par courriel ou par courrier en prenant le soin d'indiquer son prénom, son nom et son adresse civique aux coordonnées suivantes : greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca

ou

Division du greffe

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

13665 boulevard de Pierrefonds

Pierrefonds, Québec

H9A 2Z4